

AVRIL 2023

Cadre de référence

SOUTIEN AUX INITIATIVES DE DÉMARRAGE
DE JARDINS URBAINS



MIRABEL

Mise en contexte

Au fil du temps, la Ville de Mirabel est devenue un véritable emblème agricole dans la région des Laurentides puisque 87 % de sa superficie totale demeure agricole, soit plus de 423 kilomètres carrés.

Ces dernières années, l'agriculture urbaine ne cesse de gagner en popularité et fait germer des initiatives citoyennes dans plusieurs villes québécoises et Mirabel n'y échappe pas. Plus qu'une mode, la volonté citoyenne de se réapproprier l'espace urbain, de manger des fruits et des légumes frais et de consommer de produits locaux alimente l'intérêt des Mirabellois.

Afin de faciliter la pratique de l'agriculture urbaine et de répondre de façon proactive à l'augmentation continue des demandes, la Ville de Mirabel se dote d'un cadre de référence pour harmoniser la gestion et le développement des jardins sur son territoire. Si l'agriculture urbaine est tant prisée, c'est parce qu'elle enregistre plusieurs bénéfices pour les citoyens en matière de :

Inclusion et engagement collectif

- ✓ Favoriser la rencontre, l'entraide ainsi que les échanges intergénérationnels et interculturels.
- ✓ Offrir des lieux de rencontre dans un quartier pour accroître la solidarité entre voisins.
- ✓ Développer des liens sociaux.

Revitalisation urbaine

- ✓ Fréquenter et animer les espaces publics.
- ✓ Contribuer à l'embellissement des quartiers et à l'amélioration du cadre de vie, par la création d'espaces verts en milieu urbains.
- ✓ S'approprier et mettre en valeur des terrains vacants ou des friches urbaines.

Éducation populaire

- ✓ Développer les compétences et les savoir-faire.
- ✓ Renforcer le pouvoir d'agir des personnes fragilisées et encourager la reprise de confiance en soi.
- ✓ Enseigner l'agriculture qui respecte l'environnement et qui encourage les saines habitudes de vie.
- ✓ Acquérir des compétences et des habiletés horticoles.

Saines habitudes de vie

- ✓ Pratiquer une activité physique régulière.
- ✓ Encourager la consommation accrue de fruits et de légumes frais.
- ✓ Contrôler la quantité de produits chimiques.
- ✓ Améliorer l'accès en saison à des fruits et des légumes frais.

Environnement

- ✓ Augmenter le couvert végétal qui soutient la biodiversité en milieux urbains.
- ✓ Encourager la consommation locale.
- ✓ Réduire les îlots de chaleur.
- ✓ Réduire les déchets domestiques.
- ✓ Contribuer à la gestion écologique des eaux et à la biodiversité.

Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

- ✓ Briser l'isolement des personnes vulnérables.
- ✓ Améliorer l'autonomie financière.
- ✓ Acquérir une certaine indépendance alimentaire.
- ✓ Encourager l'accès à des légumes et des fruits frais.

Objectifs du cadre de référence

Le cadre de référence vise à offrir un encadrement et des outils de gestion clairs aux citoyens souhaitant démarrer ou s'impliquer dans la gestion d'un jardin. Les objectifs sont de :

- **établir** des modalités de fonctionnement afin d'assurer une attribution équitable des espaces;
- **harmoniser** les pratiques d'encadrement des jardins communautaires, collectifs et solidaires sur le territoire mirabellois;
- **coordonner** les activités et maintenir la qualité des services offerts.

Les types de jardins

À Mirabel, on retrouve trois types de jardins.

Le jardin communautaire

Espace divisé en parcelles individuelles appelées jardinets. Chaque jardinière ou jardinier est responsable de l'entretien de son jardinet et est le bénéficiaire exclusif de la récolte. L'entretien des espaces communs est la responsabilité conjointe de tous les membres. L'accès au jardin est restreint aux membres.

Le jardin collectif

Espace commun aménagé de façon à être cultivé conjointement par l'ensemble des jardinières et jardiniers. L'entretien de la superficie totale du jardin est la responsabilité de toutes et tous. La récolte est partagée équitablement entre tous les membres. L'accès est restreint aux membres.

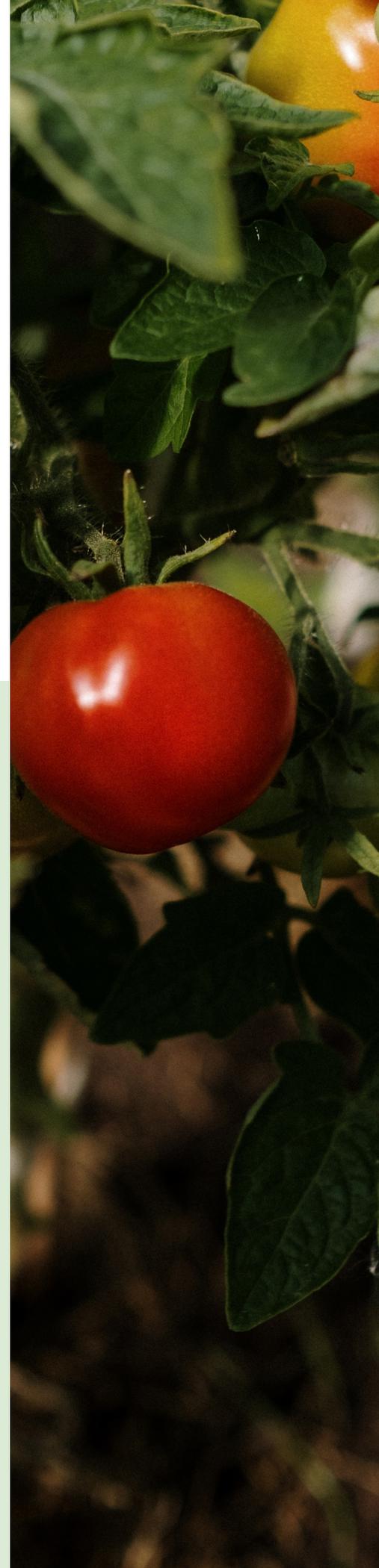
Le jardin solidaire

Espace commun aménagé de façon à être cultivé par l'ensemble des jardinières et jardiniers. L'entretien de la superficie totale du jardin est la responsabilité de tous celles et ceux qui souhaitent participer. La récolte est accessible pour tous celles et ceux qui souhaitent s'en prévaloir. L'accès est libre à toutes les personnes qui passent devant le jardin.

Critères d'évaluation des sites

L'analyse et le choix des sites pour l'implantation d'un nouveau jardin ou pour la relocalisation d'un jardin existant seront examinés sur la base des critères suivants :

- l'ampleur des besoins en aménagement du site (présence ou non de sorties d'eau et d'électricité, travaux nécessaires, niveau de contamination du sol, etc.);
- le potentiel horticole du site;
- l'accessibilité du site (localisé dans un parc existant ou sur un terrain non aménagé, accessibilité et visibilité depuis la rue, tassement de la neige, etc.);
- la densité de population dans le secteur visé ainsi que la typologie et la nature des habitations qu'on y retrouve (condos, maisons unifamiliales, habitations pour personnes âgées, habitations à loyer modique, épiceries, services et commerces de proximité, etc.);
- la diversité des services situés à proximité du site envisagé (école, CPE, organisme communautaire, parc, piste cyclable, etc.), dans le but de maximiser leur vocation sociale et éducative;
- le potentiel de participation et d'implication citoyenne et de lien avec la communauté avoisinante;
- l'indice de défavorisation du secteur en lien avec l'accessibilité économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive;
- la présence ou non d'une offre alimentaire suffisante, saine et nutritive du secteur;
- la compatibilité avec les orientations et les usages de la Ville.





Par où commencer ?

Lorsqu'un citoyen désire s'impliquer au sein d'un jardin communautaire, collectif ou solidaire, il est référé à l'organisme ou le comité opérant déjà dans son secteur.

Si le citoyen n'a pas accès à un jardin dans son secteur ou encore qu'aucun jardin n'est libre, celui-ci est invité à concevoir son propre jardin en commençant par la création d'un comité de jardin.

Le comité de jardin

La gestion et l'animation d'un jardin sont assurées par le comité de jardin qui est formé d'un groupe de bénévoles (minimum deux personnes). Un organisme peut créer son propre comité au sein de son organisation et démarrer un nouveau jardin.

Une fois créé, le comité de jardin est ensuite reconnu à titre de comité de proximité lié à la Ville selon la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes partenaires* de la Ville de Mirabel et obtient une assurance responsabilité civile fournie par la municipalité. Tous les comités de jardin doivent respecter les critères suivants :

- les jardiniers devront prioritairement être des résidents du secteur;
- le comité ne peut restreindre l'accès à quiconque qui désire s'impliquer;
- le jardin est réservé exclusivement aux citoyens de Mirabel.

Rôles et responsabilités

- Rédiger les règlements du jardin, s'assurer de leur compréhension et de leur application par l'ensemble des jardiniers.
- Gérer les inscriptions annuelles, attribuer les lots et, le cas échéant, mettre à jour la liste d'attente.
- Planifier les activités de jardinage et la prise en charge du jardin pour garantir un fonctionnement harmonieux favorisant l'embellissement des lieux.
- Gérer le matériel et les équipements municipaux du jardin mis à la disposition des jardiniers par la Ville.
- Surveiller de façon vigilante les lieux pour éviter la détérioration des infrastructures et de l'aménagement en période hors saison.
- convoquer une assemblée des membres à la fin de chaque saison.
- Accueillir les nouveaux jardiniers et s'assurer de la bonne intégration de tous les membres dans les activités du jardin.
- Recruter les membres du comité afin de se répartir les tâches.
- Gérer les finances du jardin et la recherche éventuelle de différentes sources de financement.
- Organiser, s'il y a lieu, des activités de rassemblement au cours de la saison (fêtes et événements).
- Transmettre annuellement les documents demandés selon la *Politique de reconnaissances des organismes partenaires* de la Ville de Mirabel (rapport financier, liste des membres, bilan des activités, etc.).



Soutien offert par la Ville de Mirabel

Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est responsable d'accompagner les citoyens désirant s'impliquer au sein d'un comité de jardin existant ou de les guider dans création de leur propre comité.

En plus d'offrir un soutien matériel, technique et promotionnel, la Ville offre un soutien opérationnel en accompagnant le comité dans la création de leur jardin et en le conseillant afin d'en assurer sa bonne gestion. Le service s'assure de proposer et de valider les sites d'implantation des nouveaux jardins, selon les critères d'admissibilités préétablis et de fournir les services et les équipements préétablis en faisant le pont avec les différents services municipaux.

Services et équipements

La Ville de Mirabel offre aux comités de jardin :

- le retrait de la couche de gazon (au besoin);
- le mélange de la terre des parcelles (au besoin);
- la tonte du gazon dans les zones intérieures du jardin;
- le compost et le terreau de plantation;
- une (1) poubelle;
- un (1) bac de compostage;
- un (1) bac de recyclage;
- un (1) baril de récupération d'eau pluviale;

Une fois le site choisi, un permis d'occupation du territoire sera remis au comité l'autorisant ainsi à démarrer son jardin communautaire, collectif ou solidaire. La Ville de Mirabel se réserve le droit de refuser l'implantation d'un nouveau jardin si celui-ci ne correspond pas au cadre de référence.



MIRABEL

Pour de plus amples renseignements :

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

450 475-8656

loisirs@mirabel.ca

mirabel.ca/jardinsurbains